

### 3. La démarche CGT de négociation collective

*La négociation collective doit rester un outil de conquête et ne pas se transformer en lieu de chantage à l'emploi et de régression sociale .*

- La négociation de l'égalité progresse grâce à l'introduction de sanctions... mais loin d'être suffisant :
  - Il faut généraliser les accords
  - Il faut renforcer leur contenu
- Pour cela : construire un rapport de force; impliquer les femmes pour élaborer les revendications et leur donner toute leur place ; obtenir de nouveaux droits pour toutes et tous !

#### Chiffres clés

## NI ACCORD, NI PLAN D'ACTION

**59 %** des entreprises de plus de 50 salarié.e.s n'ont ni accord, ni plan d'action

9 % des entreprises de + de 1000 salarié.e.s

33 % des entreprises de 299 à 999 salarié.e.s

65 % des entreprises de 50 à 299 salarié.e.s

#### Sur les 50 principales branches :

30 % n'ont pas d'accord Égalité

30 % ont un accord de plus de 6 ans

**0,1 %** des entreprises de plus de 50 salarié.e.s ont été sanctionnées